



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 89-2022 P**
Séance du 15 novembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 11-1999 et D 50-2001 votées respectivement en décembre 1999 et juin 2001 pour un total de 7 386 000 F relatives aux études et à la construction du Centre de la petite enfance (étapes 1 et 2) situé en bas de la Butte à Plan-les-Ouates,

vu les crédits d'engagements D 103A-2006 voté en avril 2006 et D 121-2015 voté en avril 2015 pour améliorer le confort d'usage des locaux et entretenir les façades,

vu les demandes de la direction de la crèche Le Serpentin pour apporter des améliorations fonctionnelles au bâtiment par l'ajout d'un bureau administratif et d'un local poussettes,

vu la motion M 03-2012 pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants,

vu le besoin exprimé par les usagers de la crèche, personnel et enfants, de créer des zones ombragées aux abords du bâtiment afin d'exercer une activité normale à l'intérieur comme à l'extérieur, malgré l'addition de périodes caniculaires,

vu les estimations des coûts sur base de devis général effectués par nos mandataires architecte et paysagiste au mois de septembre 2022,

vu l'exposé des motifs EM 89-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 300 000 F, y compris les études, destiné à la réalisation des améliorations fonctionnelles et énergétiques de la crèche Le Serpentin, dont à déduire les recettes estimées :

- * Participation de 32 590 F de la confédération
- * Participation de 10 800 F d'entreprise publique

3. De comptabiliser les dépenses de 1 300 000 F et les recettes estimées de 163 390 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 1 256 610 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA / LP/bg#130'580 – SF/PL – Novembre 2022



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 89-2022

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement en vue de la réalisation de
travaux d'améliorations fonctionnelles,
énergétiques et d'arborisation
pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates**

CREDIT D'ENGAGEMENT

1 300 000 F

Plan-les-Ouates – novembre 2022

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Dans sa séance du 14 décembre 1999, le Conseil municipal a voté la délibération D 11-1999 ouvrant un crédit d'engagement de 2 730 000 F destiné à financer l'étude globale et la construction de la première étape du Centre de la petite enfance qui se situera au bas de la Butte à Plan-les-Ouates.

Rapidement, le Conseil municipal décide de répondre à la forte demande de la population en constante augmentation et d'engager la construction de la deuxième étape du Centre de la petite enfance. Ainsi, un crédit de 4 656 000 F est voté par la délibération D 50-2001 le 19 juin 2001 pour la construction des pavillons supplémentaires.

Le Centre de la petite enfance a ainsi été construit en deux étapes entre les mois d'octobre 2000 et janvier 2003 par l'architecte René Groscurin et l'ingénieur bois Thomas Büchi avec le bureau Charpente Concept. Il se compose de 3 pavillons de plain-pied pour les groupes d'enfants et d'un grand espace commun d'accueil incluant notamment les bureaux et la cuisine. Au rez inférieur, sont situés les locaux du personnel, la buanderie et les équipements techniques. Cette structure, d'une capacité d'accueil de 96 places, a été construite sur la base d'une ossature bois recouverte d'un bardage en mélèze brut non traité.

Un crédit d'engagement complémentaire D 103A-2006 de 327 000 F a été voté le 25 avril 2006 pour pallier l'absence de protections solaires, améliorer l'acoustique de certaines salles et mettre le bâtiment aux nouvelles normes de sécurité incendie.

Les éléments en bois non traité des façades les plus soumises aux intempéries ayant tendance à griser prématurément, un crédit d'engagement D 121-2015 de 540 000 F a été voté par le Conseil municipal le 28 avril 2015 pour financer les travaux d'entretien et de rénovation de l'ensemble des éléments extérieurs (revêtements de façade, avant-toits, menuiseries, marquise de la cage d'ascenseur) ainsi que les travaux d'amélioration de la sécurité incendie à l'intérieur du bâtiment.

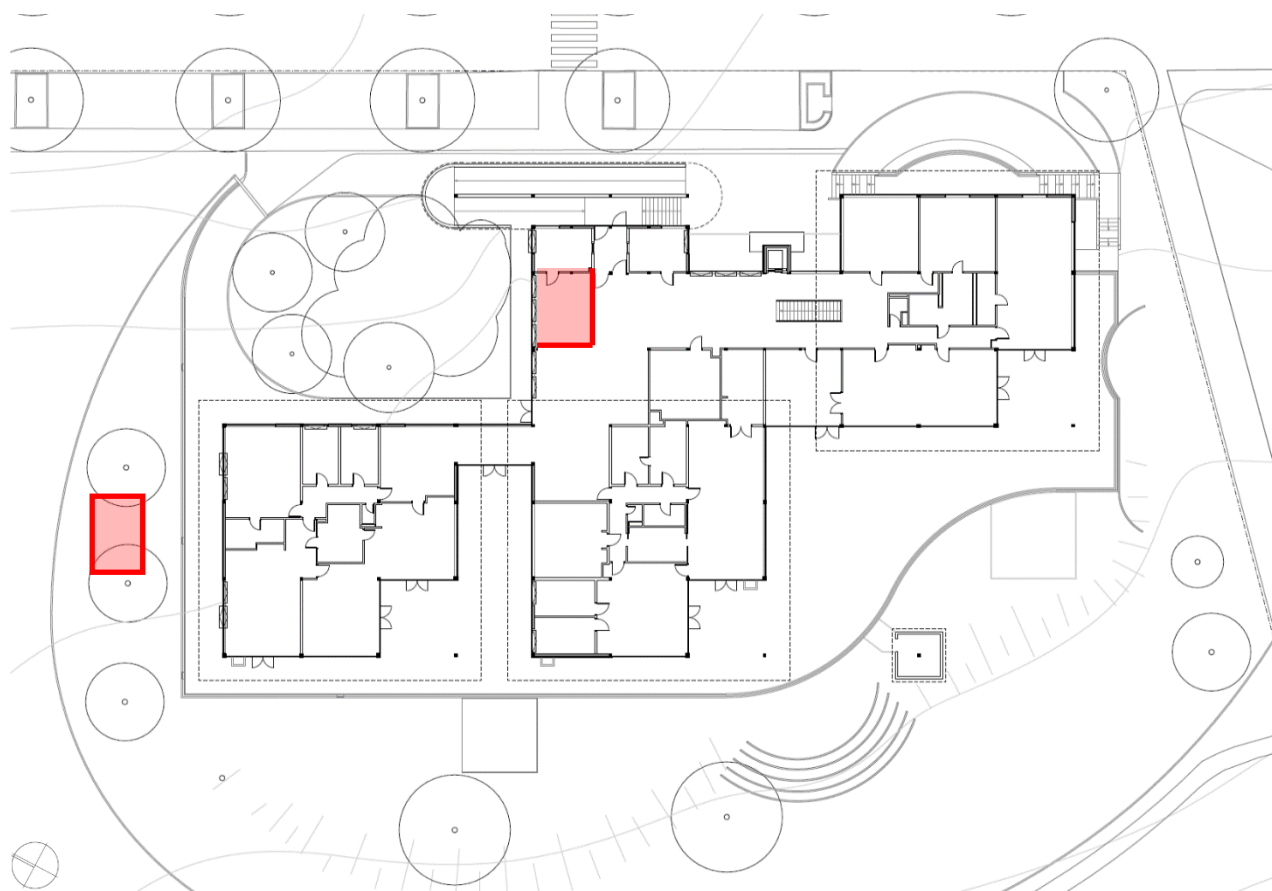
Aujourd'hui, plusieurs améliorations fonctionnelles et énergétiques sont envisagées dans le bâtiment pour répondre aux demandes de la direction de la crèche Le Serpentin, pour augmenter le confort estival des utilisateurs et pour optimiser les dépenses énergétiques de la structure.

2. Explications techniques

Description du projet

Le projet prévoit, dans un premier temps, de répondre aux demandes de la direction de la crèche Le Serpentin, formulées depuis déjà plusieurs années, qui consistent en l'aménagement d'un bureau administratif supplémentaire et la création d'un local poussettes à l'extérieur.

Pour ce faire, un mandat a été confié au bureau KB Architectes au début du printemps 2022 qui a vérifié la faisabilité de ces travaux et réalisé un projet dont il a estimé le coût.

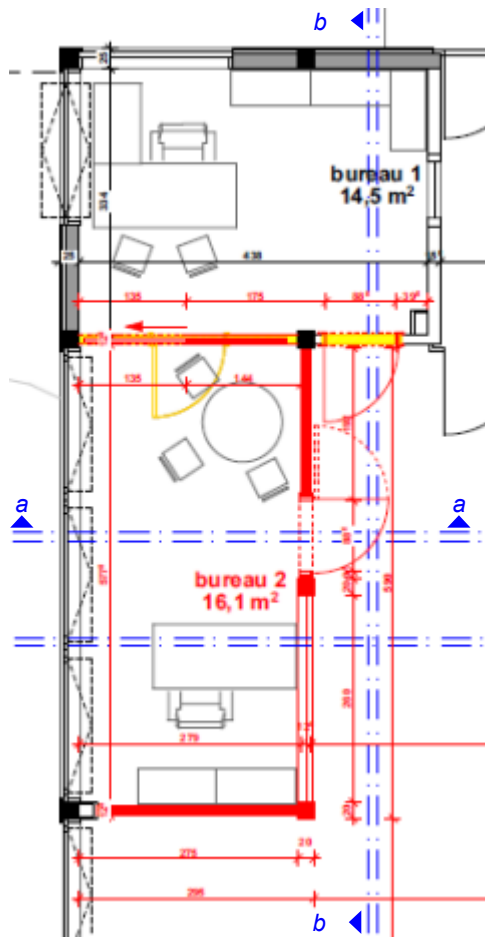


Plan du rez supérieur – position du nouveau bureau administratif (intérieur) et du local poussettes (extérieur)

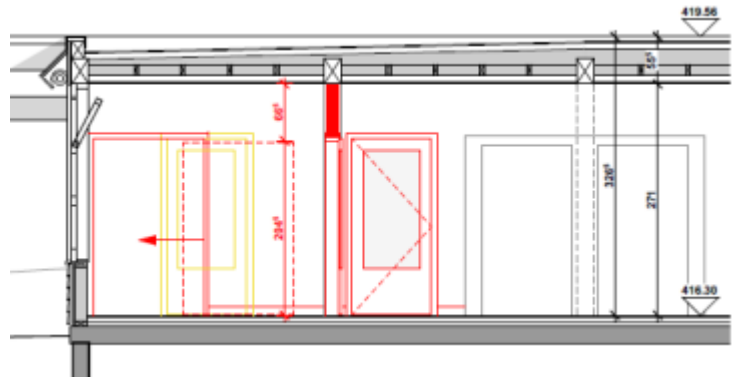
1. Aménagement d'un bureau supplémentaire

La direction de la crèche a demandé l'aménagement d'un bureau administratif supplémentaire pour pallier à l'actuel manque de place dans les deux bureaux existants, et pour offrir un minimum de confidentialité aux entretiens avec les parents.

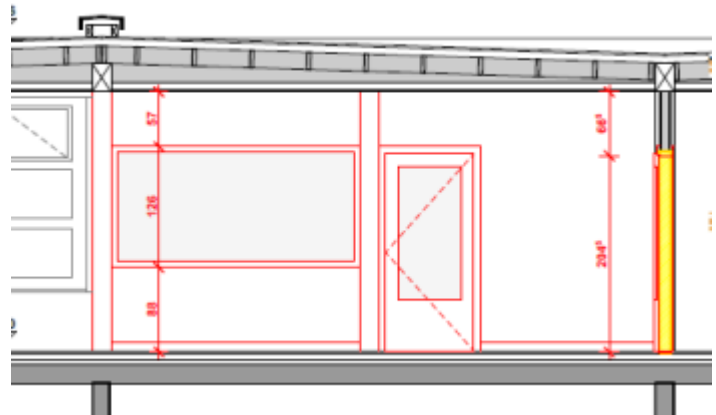
Le bureau supplémentaire pour l'administration sera créé dans le grand volume du hall dans la continuité du bureau existant. Il reprendra l'esthétique globale du reste de l'espace avec une structure et des portes en bois, un remplissage crépi fin et de larges fenêtres.



Plan du nouveau bureau administratif



Coupe a-a



Coupe b-b

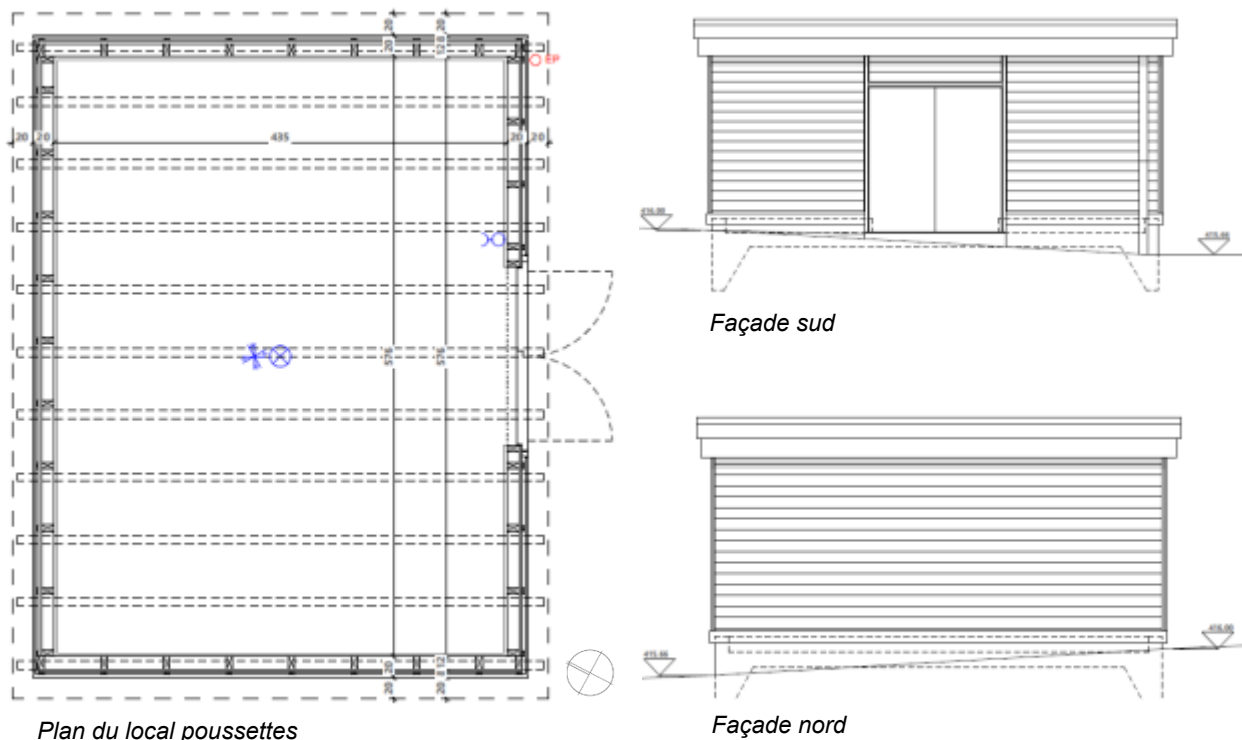
2. Création d'un local poussettes extérieur

La crèche ne dispose pas de local dédié pour le stockage des poussettes et des chariots de transport des enfants, ils sont actuellement entreposés dans le hall et les divers dégagements de la crèche, ce qui pose des problèmes d'encombrement des espaces circulations. En outre, suite à la création du bureau, le stockage des grands chariots dans le hall de la crèche ne sera plus possible. Il est donc prévu de créer un abri poussettes dans la partie nord-ouest du jardin.

Ce local extérieur fermé de 26m² permettra de stocker tous les chariots et poussettes de la crèche qui encombrant actuellement les dégagements. Il s'agit d'une construction simple non isolée, avec une ossature bois posée sur un radier béton, et une couverture végétalisée.



Élévation ouest – local poussettes et crèche existante



En outre, la Commune souhaite profiter de ces travaux pour réaliser également des améliorations techniques et énergétiques du bâtiment.

3. Installation d'une centrale photovoltaïque et d'une ligne de vie en toiture

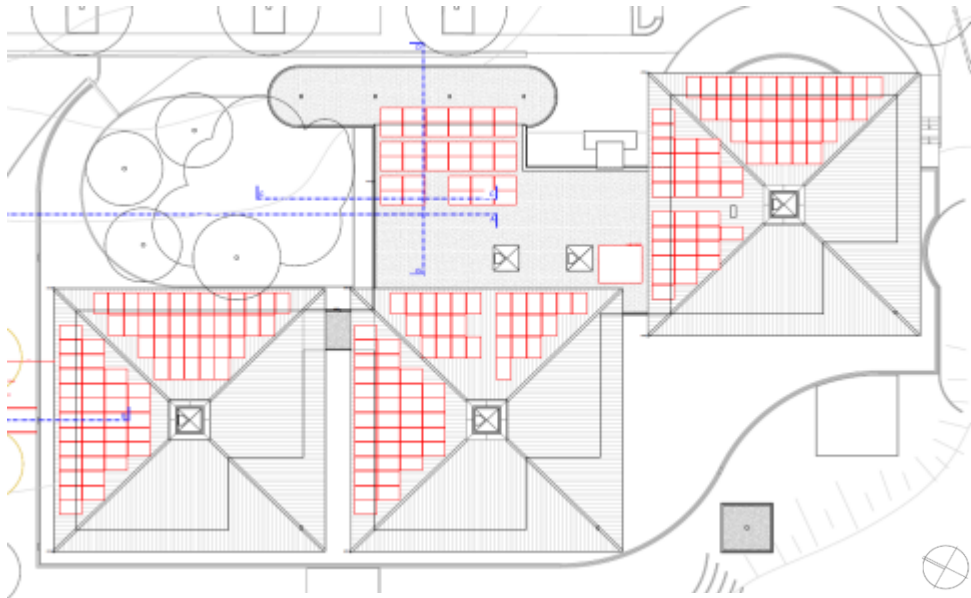
Pour répondre à la motion M 03-2012 votée par le Conseil municipal le 19 juin 2012, pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants, et pour accélérer la transition communale vers une production électrique locale et décarbonée, la Commune envisage l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de la crèche du Serpentin.

Les 242 panneaux photovoltaïques installés, pour une puissance de 99 kWc, produiront annuellement environ 106'000 Kwh, soit la consommation d'environ 35 ménages. Cette électricité pourra être autoconsommée à hauteur de 26% par la crèche ; les 74% restants seront injectés dans le réseau et vendus aux SIG.

Les panneaux seront orientés en Sud-Ouest et Sud-Est de manière à maximiser l'autoconsommation par les utilisateurs.

L'investissement que représente cette installation photovoltaïque sera amorti en moins de 10 ans au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie.

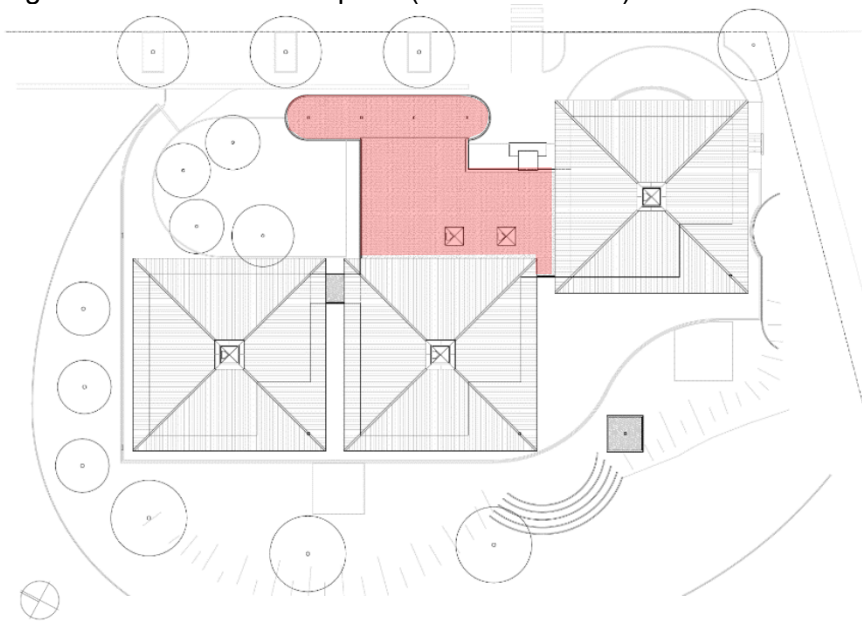
Voir plan d'implantation de la centrale photovoltaïque en toiture page suivante.



Plan d'implantation de la centrale photovoltaïque en toiture

4. Végétalisation de la toiture plate de la crèche

En complément de l'installation solaire photovoltaïque qui sera positionnée principalement sur les pans inclinés de la toiture mais également sur une partie de la toiture plate, il est envisagé de végétaliser toute la toiture plate (environ 350 m²).



Plan de toiture – partie plate à végétaliser

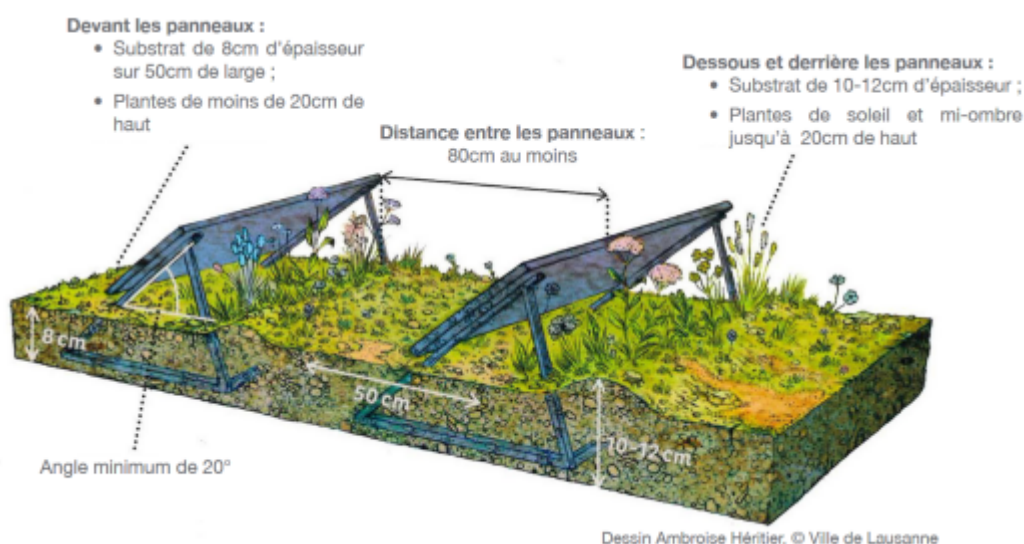
Cette végétalisation présente le double intérêt de retenir les eaux pluviales lors des fortes précipitations évitant ainsi la surcharge du réseau et d'améliorer l'inertie thermique de la toiture pour limiter les effets de surchauffe estivale.

Contrairement aux idées reçues, la végétalisation d'une toiture est tout à fait compatible avec la pose de panneaux solaires, à condition que ceux-ci soient inclinés. De plus, elle peut même être bénéfique au rendement énergétique des panneaux en les rafraîchissant grâce à l'évapotranspiration des plantes.



Exemple de combinaison panneaux solaires et toiture végétalisée

La cohabitation du végétal avec les panneaux photovoltaïques demande tout de même quelques précautions comme l'angle d'inclinaison et l'espacement des panneaux, l'épaisseur de substrat et le type de semences.



Ce type de surface nécessite un entretien sommaire au moins une fois par année.

5. Remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur (PAC)

Au vu de l'augmentation du prix du gaz, le Service construction et aménagement (SCA) souhaite saisir l'opportunité de remplacer l'actuelle chaudière gaz par une PAC réversible. En effet, il serait intéressant de profiter de la production électrique générée par la centrale photovoltaïque en toiture pour alimenter la PAC, et ainsi augmenter le taux d'autoconsommation par la crèche.

En outre, la PAC réversible permettrait d'augmenter le confort des enfants en rafraîchissant l'espace par le sol. Une étude d'opportunité est en cours pour vérifier la pertinence de ce remplacement et valider la preuve du besoin de froid pour la crèche.

Le présent crédit d'engagement inclut le financement de cette étude d'opportunité mais également une estimation du coût des travaux y compris les honoraires et frais.

6. Nouvelle introduction électrique SIG

La puissance électrique disponible à ce jour de la crèche est limitée par le câble de l'introduction depuis le réseau SIG. Or, la crèche a des besoins importants, notamment pour les équipements

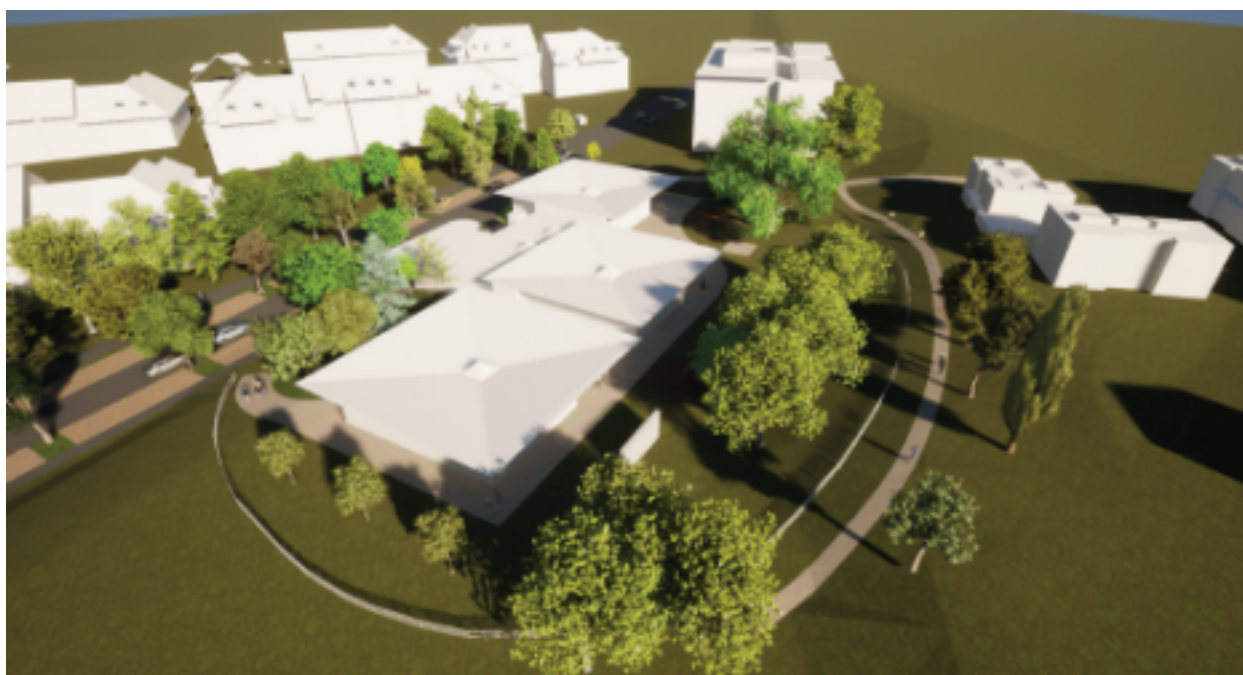
de la cuisine qui sont aujourd'hui gênés dans leur fonctionnement à cause du manque de puissance électrique disponible.

Une légère augmentation est prévue pour l'installation photovoltaïque projetée (passage de 63A à 80A), mais elle reste contenue et ne permettra pas l'installation de la PAC. Il est donc envisagé de remplacer l'introduction électrique SIG de la crèche.

Le présent crédit d'engagement indique un montant des travaux estimé pour permettre un fonctionnement de l'ensemble des installations, y compris celle de la PAC. Cette puissance estimée devra être validée par les SIG lorsque les caractéristiques de la PAC seront déterminées précisément.

7. Arborisation du parc de la crèche et de ses abords

Après l'addition des périodes caniculaires, les difficultés relatives pour les enfants ainsi que pour le personnel d'exercer des activités normales (intérieures comme extérieures), l'administration du Serpentin a concerté le SEE afin d'étudier les possibilités de végétaliser les aménagements extérieurs et ainsi améliorer la situation actuelle par un ombrage naturel.

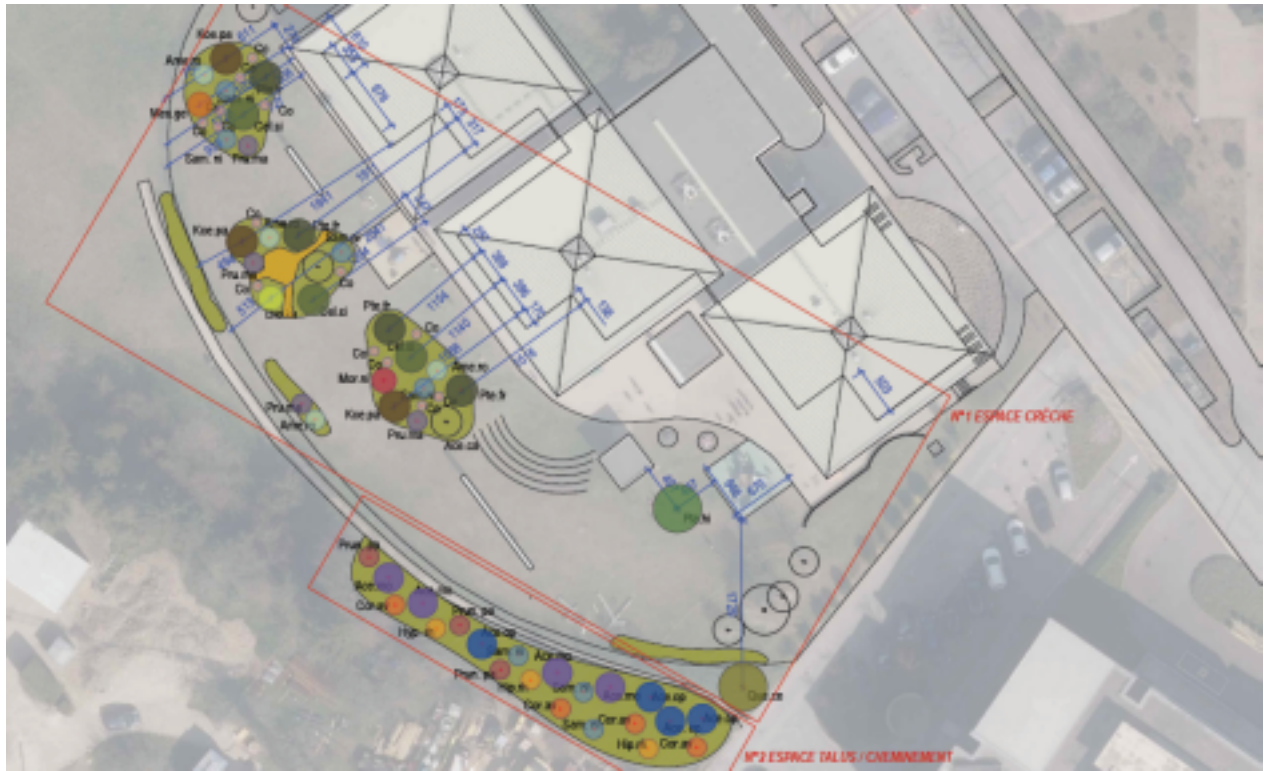


Projection de l'ombrage l'après-midi

Deux axes ont été mis en réflexion, le premier afin de répondre directement sur l'espace du jardin de la crèche par la création de petites chambres végétales avec jeux en bois pour enfants et un second axe sur les abords avec un traitement du talus de la Butte le long de la route des Chevaliers-de-Malte, permettant de rafraîchir cette section de la route.

Ce projet évite tous conflits avec d'éventuelles activités sur l'espace de fêtes. Les garanties de reprise des végétaux sur 2 ans sont comprises dans cet estimatif.

1^{er} axe de réflexion :



Découverte - chemin sensorielle



Arpenter / Equilibre



Grimper



Salle de classe en plein air



Arborisation des aménagements extérieurs et compléments ludiques

2ème axe de réflexion :



Arborisation du talus afin d'augmenter l'ombrage sur ce secteur

Ces futures plantations répondent localement au Plan climat du Canton deuxième génération 2030, du plan cantonal biodiversité 2020-2023 de la stratégie biodiversité 2030 et de la stratégie d'arborisation cantonale en cours de finalisation.

De plus dans le cadre de la construction de l'abri poussettes, un arbre existant (érable champêtre) devra être transplanté, un autre érable similaire devra être élagué pour permettre les travaux. Ces travaux seront suivis par le SEE et l'arbre transplanté sera intégré dans le nouveau plan de plantation.

3. Procédure administrative

Une demande d'autorisation de construire APA a été déposée auprès de l'OAC en octobre pour l'aménagement du bureau supplémentaire et la création du local poussettes. L'instruction est en cours.

Une demande d'autorisation devra également être déposée pour le remplacement de la chaudière gaz par une PAC si l'étude conclut à l'opportunité de ce remplacement.

4. Planning prévisionnel

Dépôt de la demande d'autorisation APA (local poussettes + bureau) 2022	octobre
Etude d'opportunité pour le remplacement de la chaudière gaz	oct. – nov. 2022
Introduction de la délibération au Conseil municipal 2022	15 novembre
Vote de la délibération 2022	13 décembre
Obtention de l'APA (local poussettes + bureau)	janvier 2023

Dépôt de la demande d'autorisation pour le remplacement de la chaudière	janvier 2023
Fin du délai référendaire 2023	13 février
Adjudication des entreprises / commande des matériaux 2023	fin février – mars
Travaux bureau + local poussettes 2023	juillet – août
Aménagements extérieurs :	
- Transplantation d'un arbre	printemps 2023
- Travaux de plantation	automne 2023
Travaux en toiture	fin 2023
Remplacement de la chaudière et nouvelle intro électrique SIG 2024	fin 2023 – début

5. Calcul du montant du crédit d'engagement

Les différentes analyses et études réalisées par nos mandataires architecte et paysagiste ont amené à une estimation financière des coûts suivant le tableau récapitulatif et synthétique ci-dessous :

A. Travaux		
Aménagement d'un bureau supplémentaire	65'000.-	Frs TTC
Création d'un local poussettes	110'000.-	Frs TTC
Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture	225'000.-	Frs TTC
Végétalisation de la toiture plate de la crèche	86'000.-	Frs TTC
Remplacement chaudière gaz par une PAC	155'000.-	Frs TTC
Nouvelle introduction électrique SIG	65'000.-	Frs TTC
Arborisation autour de la crèche	264'000.-	Frs TTC
Sous-total Travaux	970'000.-	Frs TTC
B. Honoraires		
Architecte	51'000.-	Frs TTC
Ingénieur civil	9'000.-	Frs TTC
Ingénieur électricien	7'500.-	Frs TTC
Ingénieur CVC	34'500.-	Frs TTC
Architecte-paysagiste	26'000.-	Frs TTC
Géomètre	6'500.-	Frs TTC
Sous-total Honoraires	134'500.-	Frs TTC
C. Débours, hausses et imprévus		
Emoluments autorisation de construire	3'200.-	Frs TTC
Taxes de raccordement	4'500.-	Frs TTC
Occupation domaine public	1000.-	Frs TTC
Frais divers	7'500.-	Frs TTC
Hausses 2023 (5%)	55'000.-	Frs TTC
Divers et imprévus (10%)	110'000.-	Frs TTC

Sous-total Débours, hausses et imprévus	181'200.-	Frs TTC
Total arrondi du crédit d'engagement	1'300'000.-	Frs TTC
Recettes estimées	- 163'390.-	Frs TTC
Total net du crédit	1'136'610.-	Frs TTC

En fonction de l'accord du crédit d'engagement, une procédure d'appel d'offres sera réalisée afin de mettre en concurrence différentes entreprises suivant le principe des marchés publics.

Cette méthodologie change quelque peu des habitudes de la Commune qui généralement effectue un crédit d'engagement sur la base d'appels d'offres déjà réalisés. Cependant, le marché actuel et la fluctuation des coûts et des disponibilités des différents matériaux nous amènent à revoir ce principe afin de pouvoir proposer des appels d'offres avec une durée de validité d'au maximum

6 mois suivant les recommandations du Conseiller d'Etat en charge des infrastructures.

Également, ce projet serait éligible au programme de subvention énergétique. Pronovo est l'organisme de certification accrédité pour, entre autres, le traitement des programmes d'encouragement de la Confédération concernant les énergies renouvelables. Dans le cadre de la Rétribution Unique (RU), l'installation photovoltaïque en toiture pourra être subventionnée par Pronovo jusqu'à 30% des frais d'investissement lors de la mise en service de l'installation. Aujourd'hui, la subvention Pronovo est estimée à 32 590 F TTC.

En complément, SIG soutient financièrement la construction d'installations solaires photovoltaïques en versant la prime solaire qui équivaut à un tiers de la subvention accordée par la Confédération, soit environ 10 800 F TTC pour ce projet selon barème de 2022. Il faudra vérifier que cette subvention sera toujours effective en 2023.

6. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 1 300 000 F TTC en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin.

Le Conseil administratif

SCA/LP/phz/bg#130'580 – Novembre 2022

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan- les-Ouates

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/LP - novembre 2022



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

CREDIT D'ENGAGEMENT

A. Travaux préparatoires

101 Analyse substances dangereuses	1'000.00	F
112 Démolition	7'000.00	F
121 Protections d'ouvrages et aménagements existants	3'000.00	F
150 Adaptation de conduites	4'000.00	F
Total Travaux préparatoires HT	15'000.00F	

B. Travaux

201 Terrassement	10'000.00	F
211 Installation de chantier	2'000.00	F
211 Echafaudages	28'000.00	F
211 Maçonnerie	15'000.00	F
214 Charpente	48'000.00	F
219 Déchets de chantier	3'000.00	F
221 Fenêtres et portes extérieures	4'000.00	F
222 Ferblanterie, y compris lignes de vie	37'000.00	F
224 Couverture	90'000.00	F
225 Isolations spéciales	1'000.00	F
225 Revêtements coupe feu	2'000.00	F
230 Installations électriques	72'000.00	F
231 Installations solaires photovoltaïques	149'000.00	F
233 Lustrerie	1'000.00	F
242 Production de chaleur	140'000.00	F
271 Plâtrerie	11'000.00	F
273 Menuiseries intérieures	13'000.00	F
275 Systèmes de verrouillage	3'000.00	F
281 Revêtements de sols	2'000.00	F
285 Traitement des surfaces intérieures	4'000.00	F
287 Nettoyage du bâtiment	2'000.00	F
Total Travaux HT	637'000.00F	

C. Aménagements extérieurs

Travaux d'aménagement paysager de la crèche

401 Installation de chantier et travaux de préparation des sols	6'000.00	F
424 Jeux en sous-bois	3'000.00	F
421 Plantation d'arbres et d'arbustes, y compris fosse, fourniture et plantation, protection et tuteurage	47'000.00	F
450 Arrosage automatique	8'000.00	F
499 Entretien des surfaces plantées et de l'arrosage automatique (2 ans)	21'000.00	F

Travaux d'aménagement paysager du talus de la Butte

401 Installation de chantier et travaux de préparation des sols	9'000.00	F
421 Plantation d'arbres et d'arbustes, y compris fosse, fourniture et plantation, protection et tuteurage	108'000.00	F
450 Arrosage automatique	10'000.00	F
499 Entretien des surfaces plantées et de l'arrosage automatique (2 ans)	33'000.00	F

Total Aménagements extérieurs HT 245'000.00F

D. Honoraires et constat

291 Architecte	47'000.00	F
292 Ingénieur civil	8'000.00	F
293 Ingénieur électricien	7'000.00	F
294 Ingénieur CVC	32'000.00	F
296 Architecte-paysagiste	24'000.00	F
296 Géomètre	6'000.00	F

Total honoraires et constat HT 124'000.00F

E. Débours, hausses et imprévus

511 Emoluments autorisation de construire	3'000.00	F
512 Taxes de raccordement	4'000.00	F
519 Occupation domaine public	1'000.00	F
524 Frais de reproduction	5'000.00	F
566 Bouquet de chantier	1'000.00	F
568 Panneau de chantier	1'000.00	F
576 Hausses 2023 : 5%	1'021'000.00	51'050.00F
583 Divers et imprévus : 10%	1'021'000.00	102'100.00F

Total débours et imprévus HT 168'150.00F

Total des coûts, études, frais, débours et hausses 1'189'150.00 F
TVA 7.7% 91'570.00F

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT 1'300'000.00

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan- les-Ouates

Annexe 2

Financement et coûts induits Investissement

SCA/LP - novembre 2022

Financement

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

1	Crédit brut	1'300'000.00
----------	--------------------	--------------

2 Recettes

2.1	Subventions cantonales	
2.2	Participation des routes cantonales	
2.3	Taxe d'équipement	
2.4	Taxe d'écoulement	
2.5	Sport-Toto	
2.6	Subventions fédérales	
	Subvention solaire Pronovo	32'590.00
	Subvention solaire SIG	10'800.00
2.7	Divers	
	Participation financière de tiers	

	Crédit net	1'256'610.00
--	-------------------	--------------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

1 Revenus annuels				0.00
	Total des revenus annuels			11'200.00

2 Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
2.1 Charges financières		1'256'610.00	2.00%	25'132.20
2.2 Amortissements	30	1'256'610.00	3.33%	41'850.00
2.3 Charges de personnel			0.00%	-
2.4 Energie		1'300'000.00	0.00%	-
2.5 Matériel et fournitures				-
2.6 Maintenance par des tiers				-
2.7 Prestations de tiers				-
2.8 Divers, subvention complémentaire				-
	Total des charges pour la première année			66'982.20

3 Coûts induits pour la première année				66'982.20
---	--	--	--	------------------

Investissement

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global

Répartition selon plan des investissements	2022	2023	2024	Total
Dépenses brutes prévues		140'000.00		140'000.00
Recettes estimées				0.00
Total dépenses nettes	0.00	140'000.00	0.00	140'000.00

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit pour la réalisation

1'300'000.00

Répartition selon exécution	2022	2023	2024	Total
Dépenses brutes prévues	15'000.00	980'000.00	305'000.00	
Recettes estimées	0.00	0.00	43'390.00	
Total dépenses nettes	15'000.00	980'000.00	261'610.00	1'256'610.00

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles et énergétiques pour la crèche Le Serpentin à Plan- les-Ouates

Annexe 3

Documents techniques

NOMMER LES DOCUMENTS JOINTS

SCA/LP - novembre 2022